Loyers impayes et propriété d'appartement

Par Visiteur

Je suis proprietaire d un appartement qui est en location ,la locataire m a adresse par courrier recommande receptionné le 10 Mars 2011 les cles de l appartement et un courrier non daté en restant redevable des loyers de janvier fevrier mars 2011, de plus l etat des lieux de sortie n a pas ete effectue.Aussi manque des cles.Que dois je faire? FAUT IL FAIRE UN ETAT DES LIEUX AVEC UN HUSSIER AVANT L ENTREE DANS L APPARTEMENT? FAUT IL PORTER PLAINTE? LE LOYER EST DE 1210 EST IL INTERRESSANT DE FAIRE DES POURSUITES?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Est ce que vous aviez demandé un dépôt de garantie?
Juridiquement si le locataire vous a rendu les clefs vous pouvez entrer dans l'appartement et effectivement faire établir un état des lieux.
S'il y a de nombreux dommages, en plus des loyers impayés, il sera dans ce cas intéressant de saisir la justice afin de poursuivre le locataire.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour

effectivement j ai demande un depot de garantie. Que dois je faire alors?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Dans ce cas vous pouvez prendre sur le dépot de garantie la somme correspondant aux loyers impayés.
Si le dépot de garantie s'avère insuffisant et que lors de l'état des lieux vous constater des dommages vous pouvez saisir le tribunal d'instance afin de demander à votre locataire le paiement.

Cordialement

Par janus2

Dans ce cas vous pouvez prendre sur le dépot de garantie la somme correspondant aux loyers impayés.
Si le dépot de garantie s'avère insuffisant
Bonjour,
Le dépôt de garantie étant limité par la loi à un mois de loyer hors charges, il sera obligatoirement insuffisant pour couvrir plusieurs mois d'impayés plus d'éventuelles remises en état du logement !